

P R E A V I S No 46

Informatisation de la bibliothèque du Léman

Renens, le 27 septembre 2004

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de présenter le projet d'informatisation de la bibliothèque du Léman. Il s'agit d'une démarche indispensable qui offrira aux utilisateurs une consultation plus aisée et plus moderne du catalogue de la bibliothèque, notamment au travers d'Internet. La gestion des documents et des ouvrages sera plus rapide et plus efficace avec davantage de critères de recherche. Cela permettra à la bibliothèque du Léman et à la Commune de Renens de figurer enfin parmi la grande majorité des bibliothèques informatisées et, de plus, accessibles sur Internet.

Une étude approfondie a été réalisée en collaboration avec la société de services pour bibliothèques "Bibliogestion Sàrl".

La Municipalité a décidé, à l'occasion du dépôt de ce préavis, de faire le point de la réflexion sur les bibliothèques à Renens et d'informer le Conseil communal de ses intentions.

La Municipalité a procédé à une étude et à une analyse des besoins. Elle s'est forgé une opinion sur la base de toutes les demandes formulées et sur les travaux des commissions qui se sont penchées sur ce sujet. Il a aussi été tenu compte de la situation financière de la Commune.

Dès lors, le présent préavis s'articule de la manière suivante :

A.- Contexte historique et état des lieux.....	2 - 10
Rappel historique	2 - 3
Travaux des Commissions et Groupes de travail	3 - 4
Situation actuelle des bibliothèques à Renens	4 - 5
Quelques comparaisons	5 - 7
Infrastructures régionales	7 - 8
Définition des besoins scolaires	8 - 9
Synthèse de la position de la Municipalité	9 - 10
Projet d'une bibliothèque-médiathèque.....	10
Résumé	10

B.- Informatisation des bibliothèques	10 – 17
Préambule	10 – 12
Situation actuelle	12
Personnel et niveau informatique	12 – 13
Choix de la solution	13 – 14
Normes informatiques	14
Matériel	14 – 15
Recatalogage et saisie des données	15
Personnel	15 – 16
Conséquences financières	16
Entretien	16 – 17
Synthèse	17
Conclusions.	18

A.- Contexte historique et état des lieux

Rappel historique

- En 1976, dans le cadre de la construction du collège du Léman, une bibliothèque scolaire a été créée.
- En 1977, elle s'est également ouverte aux parents et au public extérieur, la cohabitation des enfants avec les adultes paraissant souhaitable, voire indispensable. La bibliothèque devenait dès lors véritablement une bibliothèque scolaire et publique.
- En 1981 déjà, la Municipalité entreprenait une étude pour l'aménagement d'une bibliothèque municipale dans des locaux situés dans l'immeuble rue de Lausanne 17, angle rue de la Source, bâtiment propriété de la Commune.
- En octobre 1986, le Conseil communal acceptait la succession de Mme Berty Michoud et chargeait la Municipalité de lui présenter, le moment venu, toutes propositions utiles quant à l'affectation des biens reçus.

Le testament de feu Mme Berty Michoud, prévoit à son article deuxième :

« J'institue pour seule héritière la Commune de Renens. Ce qu'elle recevra du chef de ma succession sera constitué en fonds communal séparé pour être affecté à l'aménagement d'une bibliothèque communale, et à l'achat de livres, à l'exclusion d'ouvrages à caractère politique ; le capital pourra être utilisé. »

- Le 21 avril 1988, Mme Véréna Berseth a déposé une motion pour l'ouverture d'une bibliothèque communale au centre de Renens.

A l'époque, il lui a été répondu que l'implantation d'une bibliothèque serait envisagée dans le nouveau plan de quartier « Savonnerie/rue Neuve.» Les locaux du Corso ne pouvant être utilisés, car ils sont destinés à une nouvelle société amenée à poursuivre l'exploitation du cinéma et du dancing.

- En date du 23 mars 1995, M. Gilbert Stöckli a déposé une motion proposant la création d'une bibliothèque municipale à Renens.
- Par une interpellation du 29 mai 1997, Mme Anne Holenweg Rouyet et consorts ont posé diverses questions concernant la bibliothèque du Léman et la future bibliothèque municipale, plus précisément la création d'une Commission extra-parlementaire réunissant les principaux intéressés, dont Globlivres, afin de traiter ensemble l'entier de la question "Bibliothèques" à Renens.
- En date du 7 décembre 2000, il y a eu le dépôt d'une pétition demandant « 1) la construction en 2002 d'une bibliothèque scolaire sur le site de Verdeaux-Pépinières – 2) la création d'un poste de bibliothécaire figurant au budget en 2002. » Cette pétition a recueilli 407 signatures.
- Le 7 décembre 2000, M. Gilbert Stöckli a déposé à nouveau une motion demandant la mise à l'étude rapide d'un projet de bibliothèque scolaire sur le site du collège de Verdeaux.
- Le 14 décembre 2000, le Groupe libéral faisait de même en déposant une motion visant à réaliser une bibliothèque-médiathèque moderne.
- Le 6 décembre 2001, le Conseil communal refusait les conclusions du préavis déposé par la Municipalité relatif à l'informatisation de la bibliothèque du Léman.
- Le 9 février 2004, la Municipalité a déposé le préavis No 36 par lequel elle demandait au Conseil communal :
 1. d'autoriser la Municipalité à vendre au nom de la Commune de Renens la parcelle No 519 d'une surface de 425 m2, sise à la rue de la Source 5, pour le prix de Fr. 650'000.--, sans garantie et pour solde de tous comptes.
 2. d'autoriser la Municipalité, au travers du compte No 234.3809 « Attribution au fonds Berty Michoud », de faire figurer le produit de la vente de Fr. 650'000.-- au crédit du compte No 9233.07 « Fonds Berty Michoud ». Cela occasionne, dans les comptes 2004, une charge non budgétée de Fr. 367'960.-- (valeur comptable de l'immeuble).
- Le 30 mars 2004, dans le cadre des tractations EtaCom, la Municipalité a écrit à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour lui demander de subventionner la moitié des frais de personnel affecté à la partie bibliothèque scolaire.

Travaux des Commissions et Groupes de travail

A) Rapport du 2 novembre 1998 de la Commission extra-parlementaire

La Commission estime que la création dans le centre-ville d'une bibliothèque-médiathèque est opportune. Elle précise que cette structure ne doit toutefois pas provoquer la suppression de la bibliothèque du Léman qui doit conserver sa vocation première de bibliothèque scolaire.

La Commission, à l'unanimité, estime que l'extension de la bibliothèque du Léman ne doit pas être nécessairement liée à une réalisation au centre-ville. Elle doit découler des besoins propres de la bibliothèque du Léman et être étudiée pour elle-même.

En l'état, la Commission a surtout voulu répondre à la question urgente de l'engagement de la Commune envers le promoteur de la rue de l'Avenir 1 en vue de réserver des locaux pour y installer une bibliothèque-médiathèque. Les avis sont très partagés, les uns estiment qu'il y a une opportunité à saisir, les autres voient des obstacles majeurs à une réalisation qui n'a pas pu être étudiée valablement.

B) Rapport complémentaire du 6 juin 2000

La Commission demande, en priorité, l'informatisation de la bibliothèque du Léman. Elle souhaite également la création d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville, la création d'une bibliothèque au collège de Verdeaux comme « succursale » de celle du Léman, ainsi que le maintien et l'extension, dans le futur, lors de l'agrandissement du collège, de la bibliothèque du Léman.

C) Groupe de travail - Rapport du 7 mai 2001

Dans son rapport, le Groupe de travail met l'accent sur l'informatisation de la bibliothèque du Léman. Il précise que cette dernière remplit parfaitement sa mission de bibliothèque scolaire et de bibliothèque communale. Pour le Groupe de travail, la concrétisation d'une bibliothèque scolaire à Verdeaux permettrait le complément nécessaire sur le plan scolaire.

Afin de répondre à des besoins modernes de communication et d'information, le Groupe de travail adhère au principe de la création d'une bibliothèque-médiathèque publique, au centre-ville.

D) Commission extra-parlementaire

La Commission a pris acte du rapport de la Municipalité et a admis le principe de l'informatisation des bibliothèques tout en souhaitant la poursuite des autres projets en cours (bibliothèque sur le site Verdeaux-Pépinières et bibliothèque-médiathèque au centre-ville).

Situation actuelle des bibliothèques à Renens

Globlivres – Bibliothèque multiculturelle

Le personnel est composé d'une douzaine de personnes qui travaillent bénévolement. Trois personnes sont salariées, mais cela ne représente qu'un équivalent plein temps. La bibliothèque détient 16'000 livres en 190 langues. En 2000, il y a eu 10'248 prêts, dont beaucoup en français. Globlivres est implantée, au centre-ville, à la rue Neuve, dans une zone piétonne.

Cette bibliothèque est née d'une initiative originale, qui a été une première, et dont la conception a été reprise depuis sa création à Renens. Elle correspond largement aux attentes de la population de Renens et de la région. Elle est un complément apprécié des prestations communales en matière de bibliothèque.

Le Léman – Bibliothèque publique et scolaire

La bibliothèque du Léman occupe 5 personnes, représentant 2,13 équivalent plein temps. Elle compte 24'000 documents, dont 8'000 pour jeunes, ainsi qu'une centaine de CD loués à Bibliomédia et renouvelés tous les six mois. On compte 40'000 prêts par année pour 2'500 lecteurs actifs inscrits. Les deux tiers sont des jeunes de moins de 16 ans.

La bibliothèque est ouverte au public tous les après-midi et le mardi toute la journée jusqu'à 20 h.00.

Elle est également ouverte aux classes, en dehors de l'horaire public, sur rendez-vous, ainsi qu'aux maîtres et à de petits groupes d'élèves, sans rendez-vous.

Quelques comparaisons

- **Lausanne**

Bibliothèques publiques

Une bibliothèque publique municipale centrale située à la place Chauderon 11, pour adultes et enfants dès 15 ans, quatre succursales de quartier à Entre-Bois, Montriond, Grand-Vennes et Mon-Repos, une bibliothèque jeunesse à l'avenue d'Echallens 2A, pour les enfants jusqu'à 15 ans, ainsi qu'un bibliobus qui sillonne la Ville et stationne à heures fixes dans 21 quartiers, hebdomadairement ou bimensuellement.

La surface totale de ces bibliothèques représente près de 2'920 m². Elles possèdent 100'000 ouvrages et effectuent environ 1'000'000 de prêts par an pour 97'100 lecteurs inscrits et 30'000 lecteurs actifs. 54 personnes, soit 37 équivalent plein temps, travaillent sur ces différents sites.

Toutes les bibliothèques lausannoises fonctionnent en réseau. La ville a opté pour un système informatique unique en Suisse appelé « Bibdia », d'une entreprise allemande.

Bibliothèques scolaires

Chaque établissement secondaire possède une bibliothèque scolaire à l'exception de l'établissement Villamont/St-Roch. La bibliothèque est actuellement en construction dans le bâtiment du collège de St-Roch.

Chaque établissement dispose d'environ 0,8 équivalent plein temps de bibliothécaire, tenu par deux personnes.

Certains établissements sont géographiquement proches, comme Belvédère/Croix-Rouges. Dans d'autres cas, par exemple Grand-Vennes et Coteau-Fleuri, les élèves doivent, soit traverser la route cantonale à pied, soit prendre le bus jusqu'à La Sallaz et remonter, ce qui entraîne un grand déplacement.

Pour les primaires, soit les élèves ont une collection de classe, soit des visites de classes sont organisées dans la section « jeunes » de la bibliothèque municipale à l'avenue d'Echallens. Par mesure d'équité, il ne leur est pas possible d'aller dans les bibliothèques

scolaires secondaires et cela pour ne pas faire de différence entre les bâtiments proches ou éloignés desdits établissements.

Les surfaces attribuées aux bibliothèques scolaires dépendent des disponibilités lors de l'aménagement ou la transformation des bâtiments.

- **Prilly**

La Commune de Prilly possède deux bibliothèques.

La bibliothèque publique, d'une surface de 238 m², compte 23'700 ouvrages pour adultes et jeunes jusqu'à 16 ans. Il y a 3'700 lecteurs inscrits, dont 2'000 actifs pour 44'000 prêts annuels. 3 personnes y travaillent pour 1,50 équivalent plein temps, ainsi qu'une stagiaire. Elle possède une salle de lecture et est informatisée depuis plusieurs années par le système Agathe.

Une bibliothèque scolaire au collège secondaire de Fontadel, qui compte 860 élèves. D'une surface de 120 m², elle possède 7'000 ouvrages. Il y a environ 9'000 prêts par an. 2 personnes, représentant 0,8 équivalent plein temps y travaillent. Une salle d'étude, juste à côté de la bibliothèque, sert de salle de travail. Les enseignants de l'établissement secondaire gèrent eux-mêmes, dans un local séparé, 3'000 ouvrages destinés à leur usage exclusif.

- **Morges**

La Ville de Morges possède deux bibliothèques.

Une bibliothèque publique au centre-ville, comprenant une section pour les adultes et une section pour la jeunesse, d'une surface de 465 m², elle possède 27'000 ouvrages pour 2'700 lecteurs inscrits et 95'000 prêts annuels. Elle emploie 7 personnes pour 3 équivalent plein temps. Elle est informatisée par le système Opsys.

La bibliothèque scolaire se trouve dans le bâtiment secondaire de Beausobre et cela pour tout l'établissement, qui compte aussi des classes à l'autre bout de la Ville, sur le site de Haute-Pierre par exemple. Cela représente environ 800 élèves. Elle est ouverte aussi bien aux élèves des degrés primaires que secondaires.

D'une surface de 140 m², la bibliothèque scolaire compte 9'000 ouvrages pour 10'000 prêts annuels. Deux personnes y travaillent, ce qui représente 0,8 équivalent plein temps. Elle est informatisée depuis de nombreuses années par le système Bibliomaker. Elle ne possède pas de salle d'étude.

- **Yverdon**

La Ville d'Yverdon possède deux bibliothèques.

Une bibliothèque publique au centre-ville qui fait office de bibliothèque scolaire. D'une surface de 500 m², elle possède 45'000 ouvrages pour 3'000 lecteurs actifs et 80'000 prêts annuels. 7 personnes représentant 4.1 équivalent plein temps s'occupent de

cette bibliothèque. On y trouve une grande salle de lecture qui peut accueillir des classes. Elle est informatisée par le système Opsys et possède des connexions Internet.

L'établissement secondaire Léon-Michaud, qui regroupe environ 1'000 élèves, a ouvert, en avril 2003, un centre de documentation d'une surface de 150 m². Ce lieu d'étude et de recherche n'effectue aucun prêt. Il occupe 1 personne à hauteur de 0.25 équivalent plein temps environ. Le centre de documentation fonctionne en réseau avec la bibliothèque publique par l'intermédiaire du système Opsys.

L'association « La Broquine » attenante à la bibliothèque municipale, accueille les classes primaires et les tout-petits. D'une surface de 200 m², elle compte 12'000 ouvrages. Le personnel de cette association se compose de 2 bibliothécaires payées par la Commune, ce qui représente 1 équivalent plein temps, ainsi que des bénévoles.

- **Pully**

La Commune de Pully possède deux bibliothèques.

D'une surface de 180 m², la bibliothèque publique possède 25'000 ouvrages pour 35'000 prêts annuels et 1'800 lecteurs inscrits. Elle occupe 3 personnes, ce qui correspond à 2 équivalent plein temps. Elle devrait être informatisée par le système Opsys, dès 2004.

La bibliothèque scolaire primaire et secondaire, pour le groupement Pully-Paudex-Belmont, sur le site du collège Arnold-Reymond, comprend environ 1'600 élèves. Elle s'étend sur 220 m² et compte 27'500 ouvrages pour 3'000 lecteurs inscrits et 80'600 prêts annuels. Deux personnes y travaillent pour 1,2 équivalent plein temps, ainsi que des bénévoles. La bibliothèque scolaire est informatisée par le système Bibliomaker depuis de nombreuses années. Elle n'a pas de salle d'étude.

—

De ces quelques comparaisons, il ressort que la situation de Renens ne s'éloigne guère de communes comparables.

Infrastructures régionales

Sous ce titre, il y a lieu de mentionner quelques structures régionales, accessibles à la population de notre Ville et qui viennent ainsi augmenter l'offre en la matière.

Bussigny	:	Une bibliothèque scolaire et publique
Chavannes-près-	:	Deux bibliothèques scolaires, une au collège de la Planta et
Renens	:	la seconde au collège de la Plaine
Crissier	:	Une bibliothèque scolaire et une bibliothèque publique
Ecublens	:	Une bibliothèque scolaire et une bibliothèque publique
Prilly	:	Une bibliothèque scolaire et une bibliothèque publique

Lausanne : Des bibliothèques publiques
Des bibliothèques scolaires
Un bibliobus
La bibliothèque cantonale
Les bibliothèques universitaires de Dorigny et de l'EPFL.

Ces bibliothèques sont toutes informatisées.

Il est à noter que près de 43% des lecteurs des bibliothèques de Lausanne viennent d'autres communes des environs. A Renens, 14,6% des lecteurs inscrits de moins de 16 ans et 29,1% des nouveaux inscrits de la section adultes habitent dans la périphérie, ce qui tend à montrer que les lecteurs sont très mobiles et vont là où ils peuvent trouver les ouvrages qui leur sont utiles. Certains lecteurs de la bibliothèque municipale de Lausanne viennent aussi au Léman où ils trouvent plus rapidement les nouveautés. Cette constatation est tirée du préavis lausannois du 12 juin 2003 – Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne – Agenda 21.

Définition des besoins scolaires

Il est tout d'abord nécessaire de préciser quelques points. Les besoins scolaires spécifiques en matière de bibliothèque sont de la compétence des Directions des établissements secondaire et primaire. La Municipalité, au même titre que pour d'autres demandes de locaux, est compétente pour mettre à disposition les surfaces nécessaires.

Dans le cadre des discussions engagées avec l'Etat suite à EtaCom, la Municipalité, considérant que la bibliothèque du Léman avait une vocation scolaire correspondant à la moitié de l'activité totale, a revendiqué auprès de l'Etat une subvention de Fr. 100'000.-- correspondant à la moitié des frais de personnel. Au jour où ces lignes sont écrites, la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse des services de l'Etat.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, les deux Directions, primaire et secondaire, estiment que les besoins sont pratiquement satisfaits. Concernant le primaire, il faut préciser ici que chaque classe possède un petit coin bibliothèque avec quelques ouvrages et que beaucoup d'enseignants fréquentent la bibliothèque du Léman pour compléter leur "bibliothèque de classe". Pour le primaire et le secondaire, il est important de signaler que la location de livres à la « Bibliothèque pour tous », appelée maintenant « Bibliomedia » est une solution complémentaire, étant donné que, d'une année à l'autre, les demandes des enseignants varient.

Au fil de ces prochaines années, la réalité en matière de bibliothèques scolaires va se modifier. Le canton édictera probablement des recommandations ou des directives. De plus, il y a lieu de tenir compte du retour des VSB dans les communes et de la création éventuelle d'un gymnase dans l'Ouest lausannois, deux éléments qui modifieront probablement les besoins en la matière. Il est donc prudent de ne pas envisager actuellement la création de structures lourdes qui ne correspondraient pas aux besoins futurs.

Par rapport à la situation actuelle, il serait nécessaire de pouvoir mettre à disposition des locaux de lecture, l'un à Verdeaux et l'autre au Léman. En effet, les deux établissements bénéficient d'ouvrages propres, de documentations diverses et utilisent la bibliothèque publique du Léman. Par contre, et bien que la bibliothèque accueille 120 classes par an, il

manque une salle d'étude où tous les élèves d'une classe pourraient travailler assis à une table.

Synthèse de la position de la Municipalité

La Municipalité estime tout d'abord qu'il y a lieu de mettre en place des solutions adaptées à la situation actuelle, aux conditions locales, à la réalité financière de la Commune, aux obligations testamentaires de feu Mme Berty Michoud et tenant compte, dans toute la mesure du possible, des souhaits divers émis par le Conseil communal ainsi que dans le cadre des diverses commissions d'étude.

S'il n'y a pas lieu ici d'ouvrir un débat de fond sur la lecture, il faut tenir compte des développements techniques qui permettent aujourd'hui d'accéder beaucoup plus facilement à l'information et au savoir.

Les livres sont et, espérons-le, resteront un support important et incontournable. Néanmoins, force est de constater que l'informatique permet, entre autres, d'organiser l'information et de la rendre facilement accessible. Les jeunes principalement, mais aussi une grande partie de la population, utilisent maintenant cet outil d'une manière toute naturelle et il y a lieu d'en tenir compte.

Dès lors, d'une manière prioritaire, il faut envisager l'informatisation de la bibliothèque du Léman.

Cette première action volontaire doit permettre de donner aux utilisateurs, enseignants, élèves et population, l'accès à un catalogue complet, sur place et par Internet. Il s'agit là d'une priorité qui permettra aussi de mieux répondre aux besoins des lecteurs.

Ensuite, sur le plan scolaire, la Municipalité se propose de répondre aux besoins scolaires par la mise à disposition des locaux nécessaires. Il sera tenu compte des besoins en la matière lors de transformations ou de constructions de bâtiments scolaires.

L'informatisation prévue ainsi que les modifications et améliorations concernant les établissements scolaires n'entrent pas financièrement dans les volontés testamentaires de feu Mme Berty Michoud.

En effet, l'intéressée a manifesté la volonté que sa fortune soit utilisée à l'aménagement d'une bibliothèque communale, donc publique, et à l'achat de livres.

Dès lors, la Municipalité ne peut qu'envisager l'utilisation de ce fonds pour la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque au centre-ville, adaptée aux besoins actuels. Elle pourrait par exemple être implantée dans le cadre des futures constructions projetées au centre-ville, dans la zone « Savonnerie/rue Neuve », et prévue à l'horizon 2007. Pour mémoire, la Commune est propriétaire de plusieurs terrains dans le secteur et a donc la possibilité de faire valoir ses intérêts et de saisir une occasion si elle se profile. Il est évident que cet outil s'adressera à toute la population, y compris aux élèves.

C'est cette volonté qui a poussé la Municipalité à demander au Conseil communal de verser dans le fonds Berty Michoud le montant de la vente de l'immeuble Source 5, soit Fr. 650'000.-- qui porte ainsi le fonds à Fr. 1'400'000.--.

Si ce qui précède pouvait se réaliser, la Ville de Renens disposerait alors, en matière de bibliothèques, vu dans le sens large du terme, d'infrastructures très complètes, modernes et performantes.

Projet d'une bibliothèque-médiathèque

Le projet d'une bibliothèque-médiathèque située au centre-ville existe toujours. Preuve en est l'autorisation donnée par le Conseil à la Municipalité de faire figurer le produit de la vente de l'immeuble Source 5 dans le fonds Berty Michoud (Préavis No 36 du 9 février 2004 – Vente de la parcelle communale No 519 – Rue de la Source 5).

Pour l'instant aucune étude précise n'a été entreprise mais l'idée est de créer un lieu complémentaire aux infrastructures existantes, tenant compte des nouvelles technologies de l'information et ayant des caractéristiques propres à animer le centre de notre localité (salle d'exposition, coin cafétéria, etc.).

Résumé

De la situation telle que définie, des besoins scolaires tels que posés et des nouveaux projets esquissés, il ressort que l'offre en matière de bibliothèques à Renens répond en grande partie aux besoins mais des compléments et des améliorations peuvent être apportés.

Dès lors, il y a lieu de tenir compte de l'état financier de la Commune et d'envisager les projets comme présentés plus haut dans ce contexte.

Par contre, la non-informatisation des ouvrages est difficilement concevable. La Commune a pris dans ce domaine, face aux réalités de ce siècle et en comparaison des bibliothèques qui nous entourent, un retard qui n'est pas digne de la 4^{ème} Ville du Canton.

C'est pour cette raison qu'il s'agit de reprendre cette question.

B.- Informatisation des bibliothèques

Préambule

L'informatique est un moyen essentiel de communication de notre environnement social. Or, la bibliothèque publique et scolaire du Léman, qui possède 24'000 documents (livres, revues, CD, livres-cassettes) prête 40'000 ouvrages et accueille environ 120 classes par an, fonctionne encore avec un système de prêt et de catalogage manuel (fiches dactylographiées). Beaucoup de tâches répétitives (rappels, statistiques journalières, réservations, liste d'acquisitions) sont encore effectuées de façon traditionnelle.

Le prêt est également touché par cette situation : on ne peut pas répondre immédiatement aux questions du public (Ce livre va-t-il rentrer bientôt ?, Combien ai-je encore d'ouvrages à la maison ?, Quand dois-je les rendre ?) sans faire une recherche manuelle d'où une perte de temps considérable.

En outre, l'augmentation continue de la masse d'information (parution toujours plus nombreuse de livres pour la jeunesse – albums, documentaires, romans – et rentrées littéraires énormes) demande au personnel davantage de temps pour choisir, d'après les revues professionnelles de qualité, les livres les mieux adaptés à son public et aux demandes des programmes scolaires.

Ce nombre de sources d'information demande aux bibliothécaires d'être plus compétitives et plus modernes : l'exactitude des services ainsi que la recherche en ligne font partie des qualités attendues par le public actuel.

La question se pose donc, depuis plusieurs années, de moderniser le fonctionnement de ce service, et de lui donner les moyens de répondre plus largement aux besoins des élèves, des maîtres et du public.

Voici ce que l'informatisation permettrait de faire :

1. Améliorer le service aux utilisateurs

- Gestion du prêt : amélioration des transactions de prêt (moins de manipulations, fin du classement des pochettes des lecteurs, retour des livres facilité).
- Catalogue plus complet et plus fiable.
- Accès au catalogue plus performant (possibilité de recherches multiples et rapides, grâce aux « liens », ainsi que de recherches par mots-clés.
- Plus grande disponibilité du personnel pour l'accueil, les recherches documentaires et le conseil aux lecteurs.
- Possibilité de consulter le catalogue de la bibliothèque depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet.
- Les élèves seront prêts à retrouver la même approche informatique lorsqu'ils iront au gymnase ou dans une autre école professionnelle.

2. Améliorer le service technique et le « management »

Rationalisation des tâches :

- Suppression de la duplication des fiches de catalogage et des fiches de commande des livres
- Possibilité de commander des livres par Internet
- Possibilité d'établir facilement des listes diverses, tableaux statistiques (prêts, acquisitions)
- Etc.

3. Introduire Internet

Les besoins d'information des usagers deviennent de plus en plus importants. Le bibliothécaire n'est plus un simple fournisseur d'information, mais devient un guide « cyberbibliographique ». Un service de qualité doit inclure un rôle d'assistance aux utilisateurs pour leur permettre de se retrouver dans la jungle d'Internet.

De manière à faire le choix le plus judicieux quant au logiciel et au matériel, de cerner au mieux la question et afin de prévoir la meilleure organisation possible, un mandat a été donné à "Bibliogestion Sàrl". Il s'agit d'une entreprise de conseil pour la gestion, l'exploitation et l'organisation de bibliothèques privées ou publiques. Parmi ses clients, on trouve le Tribunal fédéral, la bibliothèque de la Faculté de médecine, la Bibliothèque nationale suisse, l'Ecole polytechnique, etc. Le présent mandat a été assumé par Mme Françoise Schilt, directrice, bibliothécaire diplômée ABS/BBS.

La démarche s'est réalisée en collaboration étroite avec les bibliothécaires du Léman, M. B. Pittet pour l'informatique et M. S. Robert pour les questions de personnel.

Tenant compte de la situation financière de la Commune, il a été procédé à cette nouvelle étude en envisageant l'informatisation aux meilleurs rapport qualité/performance et coût.

Situation actuelle

La bibliothèque du Léman est gérée manuellement. Ses catalogues sont les suivants : catalogue sur fiches dactylographiées, mult copiées et classées en 3 fichiers pour les lecteurs (par auteurs, par titres et par matières) et 1 fichier supplémentaire pour les bibliothécaires (concordance CDU, Classification décimale universelle), ainsi que divers registres manuels. Il faut relever que tout en n'étant pas à la pointe au niveau des nouvelles technologies puisqu'elle n'est pas informatisée et ne compte actuellement aucun PC même pour la consultation d'Internet, elle est gérée de manière professionnelle depuis sa création et est passée depuis longtemps au format ISBD, ce qui facilitera grandement le processus d'informatisation.

Personnel et niveau informatique

Le personnel est composé de 3 bibliothécaires, dont une est la responsable, et de 2 aides de bibliothèque, représentant au total 2,13 équivalent plein temps.

2 des 3 bibliothécaires sont en poste depuis 19 et 23 ans et connaissent donc à fond à la fois leurs documents et leurs lecteurs - richesse qu'aucun système informatique ne remplacera ! La 3^e bibliothécaire est entrée en fonction dans le courant du mois d'août 2004. Elle est diplômée HES en information et documentation de la Haute école de gestion de Genève, filière Information et Documentation I+D; elle a donc un bon niveau en informatique et dans les NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la

documentation). Elle a également effectué des stages et des mandats dans plusieurs bibliothèques sur différents systèmes, notamment au collège de La Planta, à Chavannes-près-Renens.

N'ayant que peu ou pas d'expérience en la matière, 2 ou 3 des collaboratrices sur les 5 auront besoin de cours de base en informatique.

Choix de la solution

Deux logiciels, les plus implantés en Suisse romande, dans des bibliothèques comparables, ont été évalués par notre mandataire.

- Aloès (ou Opsys, ancienne version), implanté dans 18 bibliothèques vaudoises, surtout municipales
- BiblioMaker, implanté dans environ 100 bibliothèques vaudoises, surtout scolaires et communales.

A noter que le système RERO-VIRTUA n'a pas été retenu, car il s'adresse aux bibliothèques universitaires et spécialisées, avec un format de catalogage trop complexe. En outre, il gère des collections différentes de celles de lecture scolaire et publique.

Arrivé à ce point du préavis, nous allons largement reprendre des extraits du rapport fourni par Bibliogestion Sàrl.

"Les deux logiciels évalués répondent aux exigences de la gestion moderne de bibliothèques scolaires et communales ou municipales d'une certaine taille. En outre, d'après des avis concordants (bibliothécaires et informaticiens), ils sont tous deux stables et d'une maintenance aisée au niveau informatique. Par contre, ils offrent des différences :

- Aloès est implanté dans 18 bibliothèques vaudoises (depuis les années 1990 sous le nom d'Opsys), surtout municipales;
- BiblioMaker l'est dans environ 100 bibliothèques vaudoises depuis 1987, surtout scolaires de tous niveaux et communales;
- Aloès est un système paramétrable (et à paramétrer), donc plus riche et plus ouvert, mais plus complexe de ce fait et exigeant de bonnes connaissances informatiques de la part des bibliothécaires, et même un-e bibliothécaire-système;
- BiblioMaker est un système «clés en mains», simple d'accès et d'utilisation, accessible aux bibliothécaires avec des connaissances de base en informatique et avec un niveau moyen pour la bibliothécaire responsable du catalogue;
- Le service à la clientèle se révèle bon pour BiblioMaker et difficile, voire inexistant, pour Aloès;
- BiblioMaker offre l'avantage de fournir un «cursus documentaire» suivi dans le Canton de Vaud, à savoir la possibilité d'effectuer des recherches bibliographiques sur le même logiciel dans les bibliothèques scolaires de niveau secondaire, gymnasial et professionnel : il est aussi bien implanté au collège de La Planta (proche de la bibliothèque du Léman, et destination scolaire des classes pré-gymnasiales) que dans les gymnases, la Haute école pédagogique HEP, les Ecoles de soins infirmiers et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques EESP. «Cursus documentaire» sur un même logiciel, facilitant l'utilisation de différentes bibliothèques scolaires par des élèves de 11 à 22 ans, et confirmé par une

collègue proche des questions de «pédagogie documentaire» et de formation en information documentaire I+D;

- Aloès est en format MARC (UNIMARC, selon la norme ISO 2309), ce qui semble mieux en cas de migration ultérieure sur un autre logiciel (au premier abord, car non testé ni par nous, ni par la Bibliothèque municipale de Vevey, notre source d'informations en matière d'Aloès). Mais c'est également un format nettement plus complexe, proche de celui de RERO-VIRTUA;
- BiblioMaker n'est pas en format MARC, et est de ce fait beaucoup plus simple à utiliser pour le catalogage (pour la recherche publique et professionnelle, cela ne change rien). Malgré tout, les exports sont faciles depuis BiblioMaker dans Excel, et ont été réellement effectués par le développeur et par nous. Il faut et il suffit que le "format d'arrivée" (le nouveau logiciel dans lequel on migre) accepte d'importer des tables Excel;
- Aloès permet une gestion multisites (avec plusieurs bibliothèques dans la même base de données = dans le même catalogue);
- C'est le seul inconvénient que l'on peut voir dans BiblioMaker : gestion d'une seule bibliothèque (mais plusieurs exemplaires possibles dans la même bibliothèque et dans la même notice). La solution, pour un réseau de bibliothèques, consiste à dupliquer la notice pour avoir une notice par bibliothèque, si le document se trouve dans plusieurs bibliothèques; par contre, la correction multiple sur un ensemble de notices est aisée avec la fonction de modification globale «Appliquer»;
- Ce désavantage est pallié depuis quelque temps par une nouveauté technologique proche des grands métacatalogues tels que KVK en Allemagne et CHVK en Suisse : un métacatalogue permettant, par une seule recherche, d'accéder à plusieurs catalogues à la fois, donc à plusieurs bibliothèques.

Bien que ce ne soit pas forcément dans notre intérêt de bibliothécaires-consultants que de conseiller le logiciel le plus simple (donc, le moins à même de nécessiter de l'assistance technique extérieure !), nous proposons pourtant le choix du logiciel le plus simple : **BiblioMaker**, pour les raisons invoquées ci-dessus."

Normes informatiques

L'outil « BiblioMaker » s'inscrit dans les standards appliqués déjà en vigueur dans le cadre des installations informatiques de notre Commune, en l'occurrence le standard Microsoft Windows.

Matériel

Il s'agit tout d'abord de mettre à disposition des collaboratrices et collaborateurs de la bibliothèque du Léman deux postes de travail informatique pour la saisie et la gestion du catalogue. Deux autres postes seront dédiés au prêt et un dernier sera mis à disposition pour la consultations par les lecteurs.

Tous les postes informatiques seront raccordés au réseau communal. La base de données concernant les livres sera conservée sur un serveur communal, installé dans le local sécurisé du Service informatique. Ils seront également directement raccordés à Internet, ce qui permettra à tout un chacun, depuis son domicile ou son portable, de consulter les ouvrages disponibles dans les différentes bibliothèques.

En effet, le logiciel de consultation intègre un module Internet qui permet à chaque utilisateur connecté sur le Web de s'informer sur la présence d'un ouvrage et de faire une recherche thématique sur les livres disponibles à la bibliothèque du Léman.

Recatalogage et saisie des données

Le travail le plus conséquent va consister en l'enregistrement de tous les ouvrages et autres documents. Après « désherbage », ceux-ci sont au nombre d'environ 22'000. Cette opération requiert des connaissances particulières et exige une grande attention. Cette phase est la plus onéreuse et la plus longue dans le processus d'informatisation.

En s'informatisant, une bibliothèque cherche à disposer de données catalographiques aussi complètes que possible. Le recatalogage sommaire (auteur, titre, date) a depuis longtemps été abandonné, car les bibliothèques cherchent à disposer de données exhaustives, avec de nombreux mots-clés.

Le catalogage rétrospectif consiste à transformer les données bibliographiques dactylographiées (sur fiches) en données lisibles à l'écran. Cette opération demande un personnel qualifié et motivé, afin d'éviter la création de notices non conformes et garder une cohérence au fichier.

Deux politiques sont possibles :

1. soit (pour gagner un peu de temps) on se contente de copier les données telles qu'elles apparaissent sur le fichier existant; le nouveau fichier informatisé est donc le « clone » de l'ancien fichier papier;
2. soit on peut profiter des opérations de recatalogage pour enrichir les informations contenues dans le fichier, au moins pour certains domaines précis, comme les documentaires pour les jeunes, souvent empruntés pour des travaux scolaires. Il s'agit alors d'ajouter des mots-clés (par exemple : GENETIQUE ou OGM dans un livre de sciences). Le résultat sera un fichier un peu plus complet, qui facilitera les recherches de l'utilisateur.

La première sera adoptée pour le fonds des romans, les albums pour petits ainsi que pour les bandes dessinées. Cette catégorie comprend environ 14'000 ouvrages. Le temps nécessaire est évalué à 10 min. par ouvrage, soit au total environ 2'300 heures.

La seconde sera utilisée pour les documentaires. Cette catégorie comprend environ 8'000 ouvrages. Le temps est évalué à 15 min., soit au total environ 2'000 heures.

En outre, le collage d'un code-barres sur chaque document est nécessaire pour permettre de faire le lien entre le document physique et sa notice informatique et d'assurer le prêt informatisé sans erreur de saisie.

Personnel

En fonction de ce qui précède, il est nécessaire de prévoir au total 4'300 heures pour les différentes opérations nécessaires à l'informatisation de la bibliothèque. Ceci représente un équivalent plein temps durant 28 mois.

De manière à utiliser au mieux les compétences des bibliothécaires, il est proposé de renforcer l'équipe par l'engagement de personnel qualifié, soit une personne à 1,5 équivalent plein temps durant 18 mois. Avec cette solution, il sera possible que les bibliothécaires s'investissent aussi dans l'introduction des données et que les deux personnes supplémentaires les suppléent pour certaines tâches.

Conséquences financières

Personnel

- Personnel auxiliaire
(1,5 équivalent plein temps durant 18 mois) Fr. 168'000.-
-

Matériel informatique

- Licences BiblioMaker Fr. 18'000.--
- Licences Microsoft Office Fr. 2'000.--
- Installation et formation Fr. 4'500.--
- 5 postes de travail équipés de lecteurs
code-barres Fr. 11'000.--
- 1 imprimante Laser noir/blanc Fr. 1'500.--
- Câblage Fr. 8'000.--
- Equipement réseau Fr. 8'900.--

Total matériel informatique : Fr. 53'900.--

20'000 Etiquettes code-barres Fr. 3'000.--

Mobilier Fr. 3'000.--

Suivi de projet

- Mandat extérieur Fr. 4'500.--

Frais d'étude

- Mandat confié à Bibliogestion Sàrl Fr. 1'500.--

Divers et imprévus Fr. 16'100.--

Montant total : Fr. 250'000.--
=====

Entretien

Logiciel de gestion de la bibliothèque

Le coût annuel d'entretien du logiciel BiblioMaker s'élève à Fr. 3'500.--. Ce montant sera porté au budget de fonctionnement du Service informatique. L'abonnement d'entretien

donne accès aux mises à jour de la version actuelle et aux nouvelles versions sans frais supplémentaire.

Postes de travail

Ces appareils sont également sous couverture d'une garantie de trois ans. Cette garantie est comprise dans le coût d'acquisition. Au-delà de cette date, le vieillissement du matériel définira les modalités des interventions (réparations ou renouvellements).

Appareils de télécommunication

Les appareils proposés dans le cadre de la bibliothèque sont de la marque Hewlett Packard. Ceux-ci ont une garantie illimitée. L'ensemble du réseau informatique communal et intercommunal fonctionne sur le même type d'appareil. Le Service informatique tient en réserve un appareil de chaque composant important afin de pourvoir au remplacement dans un délai très court.

Synthèse

L'informatisation de tous les ouvrages répertoriés à la bibliothèque publique du Léman constitue une première étape. En effet, une fois celle-ci exécutée, il sera possible de mieux évaluer le nombre et la qualité des volumes. De plus, il sera possible avec le matériel acquis, de poursuivre l'opération dans d'autres secteurs existants ou à créer.

La Municipalité estime que, pour un coût acceptable, il est possible d'obtenir un outil de gestion performant. De plus, cet outil permettra à tout utilisateur, que ce soit sur le réseau informatique communal ou via Internet, de consulter facilement la banque de données constituée.

- Comme mentionné dans le présent préavis, l'informatisation des livres existants à la bibliothèque communale constitue une priorité.
- La Municipalité est consciente que d'autres étapes devront être franchies. Néanmoins, la situation financière actuelle ne permet pas de nouvelles réalisations dans l'immédiat.
- En ce qui concerne le domaine scolaire, la Municipalité examinera les opportunités de mettre à disposition des Ecoles des surfaces supplémentaires lors de travaux de transformation et de rénovation des bâtiments existants.
- Il en sera de même pour la création d'une bibliothèque-médiathèque dont l'étude pourra intervenir dans le cadre de la réalisation d'un plan de quartier au centre-ville.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 46 de la Municipalité du 27 septembre 2004,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à informatiser la bibliothèque du Léman ;

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 250'000.--.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Les frais de personnel s'élevant à Fr. 168'000.-- seront préalablement imputés dans les comptes de fonctionnement relatifs au personnel section No 155 – Bibliothèque et transférés à la clôture de l'année comptable au moyen du compte No 155.4393 - Informatisation de la bibliothèque du Léman, dans le compte d'investissement correspondant (voir ci-dessous).

Le montant de Fr. 250'000.-- figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 155 - Bibliothèque. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature No 5060 – Mobilier, machine, véhicules, constructions provisoires et informatique, plus précisément dans le compte No 155.5060.139 - Informatisation de la bibliothèque du Léman.

Cette dépense sera amortie selon la directive de la Direction des finances du 23 septembre 1998 intitulée "méthode et taux d'amortissement pour le patrimoine administratif", en 5 ans. Cette durée est inférieure à celle prévue à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes mais elle tient compte de la durée de vie effective moyenne du bien considéré.

En cas d'acceptation du préavis No 47 du 27 septembre 2004 – Legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004 – le legs d'un montant de Fr. 25'000.-- sera porté en déduction du présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2004

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Municipaux concernés : Mme la Syndique – M. Olivier Golaz – M. Jean-Jacques Ambresin